



Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois

Le magazine « spécial déchets ménagers » des habitants  
de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois • CCPV

# MAG'

N°6 Nov.

2017

## déchets

À chaque déchet,  
une solution !



**2** ÉDITO

**3** NOUVEAUX CALENDRIERS  
DE COLLECTE

**5** FACTURATION  
MODE D'EMPLOI

**9** LE TRI S'APPREND  
DÈS TOUT PETIT

**15** LE COÛT  
DES ERREURS DE TRI

**16** SPÉCIAL HABITAT  
COLLECTIF

**18** EFFICACITÉ  
DE LA TARIFICATION  
INCITATIVE

## Restons connectés



# ÉDITO

Mes fonctions de Vice-Président en charge de la gestion des déchets ménagers m'amènent à être interpellé par les usagers au sujet de la tarification : « à quoi ça sert de trier si on paie toujours plus cher ? », « à quand une baisse des tarifs ? ». Au vu des enjeux financiers, je peux comprendre ces interrogations.



Je voudrais rappeler que les projections des éco-organismes sur le moyen et long terme montrent que les coûts de traitement/enfouissement des déchets (ordures ménagères et recyclables) ne feront qu'augmenter dans le futur. Ces coûts sont directement liés à la réglementation nationale sur les taxes d'enfouissement, mais aussi aux coûts des centres de tri et de transfert. Vous comprenez donc que le seul levier sur lequel notre collectivité peut influencer est celui du coût de la collecte.

Dans cette optique, après la mise en place de la redevance incitative des déchets ménagers il y a 3 ans, nous avons décidé, que durant une période test de 3 mois, (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017) la fréquence de collecte des ordures ménagères sur 14 communes de notre territoire passe à tous les 15 jours, au lieu de chaque semaine. Une fois la période test terminée, les données seront analysées et il sera décidé de poursuivre ou d'arrêter cette expérimentation.

Il est essentiel de garder à l'esprit que ces modifications ont pour unique objectif une rationalisation des coûts de collecte et une optimisation du transport des déchets. Tout le travail complexe de la Communauté de Communes consiste à maîtriser au mieux ses budgets pour que cela ait le moins d'impact possible sur les redevances.

Par ailleurs, j'ajoute qu'en terme d'amélioration du service nous allons passer à une seule facture annuelle qui sera éditée en janvier 2018 pour l'année 2017. Et en ce qui concerne les déchèteries, les mises aux normes sont en bonne voie. Nous vous en dirons plus prochainement.

Bonne lecture.

## LE VICE-PRÉSIDENT

Chargé de la gestion des déchets ménagers

**Francis PASSET**



Quand passent-ils ?

NOUVEAUX  
JOURS DE COLLECTE  
OCTOBRE-DÉCEMBRE 2017  
POUR CERTAINES COMMUNES



PÉRIODE DE TEST

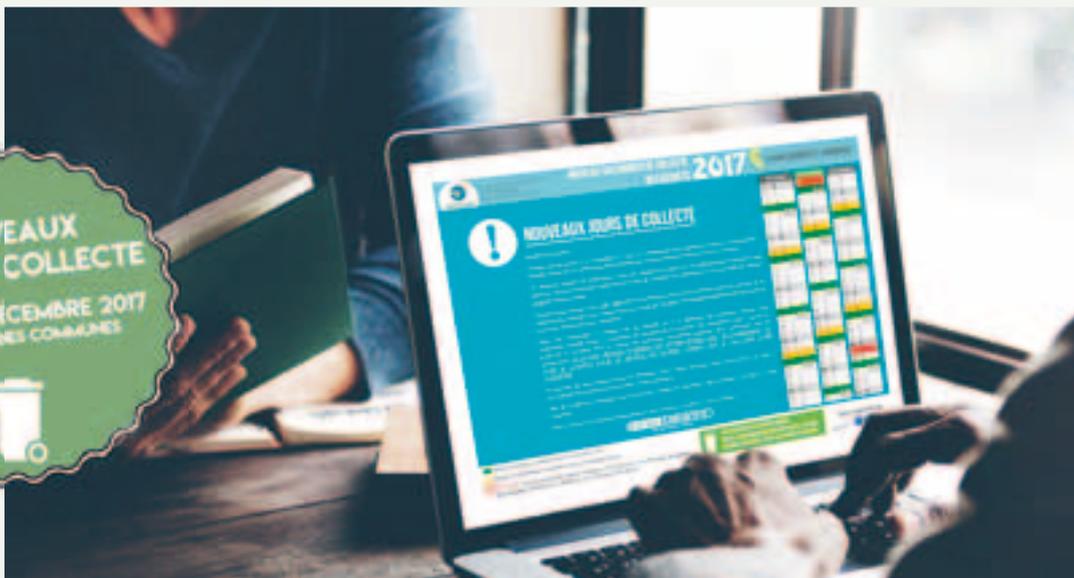
Comme vous le savez, il y a maintenant 3 ans, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois a décidé d'instaurer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative sur le territoire.

Ce nouveau système de facturation a pour objectif le respect de la réglementation nationale, mais aussi une prise de conscience générale des coûts de collecte, de traitement et des quantités de déchets produites chaque année.

Depuis la mise en place de cette redevance, les habitants du territoire ont bien compris le principe de la réduction des déchets et de l'importance du tri sélectif. En effet, les tonnages diminuent chaque année et nous vous remercions pour vos efforts. De moins en moins de foyers sortent leurs bacs chaque semaine.

Dans la continuité de la mise en place de la redevance incitative, il a été décidé, durant une période test de trois mois, de changer la fréquence de collecte des ordures ménagères (bac vert) sur certaines communes de notre territoire. La période de test prendra fin au 31 décembre 2017. Selon les retours que nous aurons à ce sujet, il sera décidé de poursuivre ou d'arrêter cette expérimentation.





NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU

- Attilly
- Beauvois
- Caulaincourt
- Douchy
- Etreillers
- Foreste
- Germaine
- Lanchy
- Le Verguier
- Maissemy
- Trefcon
- Vaux-en-Vermandois
- Vendelles
- Vermand

- Bellicourt
- Becquingy
- Bohain-en-Vermandois
- Brancourt-le-Grand
- Croix-Fonsomme
- Fontaine-Uterte
- Gricourt
- Hargicourt
- Lempire
- Pontru
- Pontruet
- Prémont
- Serain
- Villeret

Communes

qui passent à une collecte des déchets ménagers **tous les 15 jours**



Pour les EHPAD, maisons de retraite, collèges et lycées, la fréquence de passage sera la même qu'auparavant soit chaque semaine, pour des raisons évidentes d'hygiène.



Communes

dont le jour de collecte pour les déchets recyclables et/ou les déchets ménagers **change** mais pas la fréquence

**BON PLAN**

La Communauté de Communes vous propose la livraison gratuite à votre domicile de ses composteurs à prix coûtant, pour toute commande passée avant le 31 décembre 2017 \*

En bois ou en plastique, de 340 à 1050 Litres, choisissez votre composteur et on s'occupe du reste ! Composter permet de réduire de 30% le volume des déchets ménagers du bac vert, alors n'attendez plus.

**Pour connaître les tarifs et commander, contactez-nous**

**N°Vert 0 800 68 74 73**

*(appel gratuit depuis un poste fixe)*

\* Offre réservée aux habitants des 54 communes de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.



**Dans tous les cas les habitants concernés ont reçu leur nouveau calendrier dans leur boîte aux lettres (hormis Bohain-en-Vermandois).**

**Si ce n'est pas le cas rendez-vous sur [www.cc-vermandois.com](http://www.cc-vermandois.com) pour le télécharger**

## FACTURATION

# MODE D'EMPLOI



**NOUVEAU**

**1 SEULE FACTURE PAR AN**

# LA REDEVANCE INCITATIVE

Comprendre  
sa facture

1

## COORDONNÉES DE LA TRÉSORERIE

Percepteur de la redevance.

3

## DATE LIMITE DE PAIEMENT

Attention, au-delà de cette date, le Trésor Public peut engager une procédure de recouvrement.

2

## COORDONNÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Emetteur de la facture.

4

## VOS RÉFÉRENCES

L'ensemble de ces chiffres correspondent à votre dossier. Vous pouvez les indiquer pour toute correspondance.

## PART FIXE

5

## L'ABONNEMENT AU SERVICE

Correspond à l'accès au service de gestion des déchets c'est-à-dire au financement des coûts fixes (passage du camion, gestion des bacs, de la collecte sélective, l'accès aux déchèteries, l'accès aux bennes à verre,...). Cette part est identique pour tous les usagers.

6

## L'ABONNEMENT PROPORTIONNEL AU VOLUME DU BAC

Volume du bac ordures ménagères en place attribué en fonction du nombre de personnes dans le foyer. (Pour les usagers ayant accès aux colonnes aériennes ou enterrées, il est calculé sur le volume du tambour de la colonne).

7

## LE FORFAIT 12 COLLECTES INCLUSES

Correspond au seuil minimum de levées facturé à tous les usagers sur une année. (Pour les usagers ayant accès aux colonnes aériennes ou enterrées, il s'agit d'un seuil minimum d'ouvertures du tambour de la colonne).

## REDEVANCE POUR L'ENLEVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Facture n°2017-000-00000 du 10/01/2018

Date limite de paiement : 10/02/2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VERMANDOIS  
Service Déchets Ménagers  
RD 1044 – Riqueval  
02420 BELLCOURT  
Siret : 24020049300056

Pour toute information complémentaire ou réclamation, en cas de changement de situation ou de déménagement, contacter nos services :  
Tél : 03.23.09.50.51 / Fax : 03.23.09.57.07  
Le lundi et le mercredi de 08h30 à 12h30  
Mail : om.redevance@cc-vermandois.com

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOHAIN EN VERMANDOIS  
15 rue Berthelot  
02110 BOHAIN EN VERMANDOIS  
BIC-IBAN : BDFEFPCCCT-FR033000100765F20000000088  
Nos références : 2800000-8700000  
Payeur(s) : NOM PRENOM

Lieu de production : N° ADRESSE  
CP VILLE

Expéditeur : Centre des Finances Publiques – BOHAIN EN VERMANDOIS  
15 RUE BERTHELOT – 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS  
Tél : 03.23.07.13.23

NOM PRENOM  
N° RUE  
CP VILLE

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivants la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Descriptif	Période	Quantité	P.U.	Montant
Abonnement unique au service	01/01/2017 - 31/12/2017	12	2,25 €	27,00 €
Abonnement proportionnel au volume du bac 80 L OMR	01/01/2017 - 31/12/2017	12	3,45333 €	41,44 €
Forfait 12 levées incluses 80 L OMR	01/01/2017 - 31/12/2017	1	17,28 €	17,28 €
<b>Total part fixe</b>				<b>85,72 €</b>
Collectes au-delà du forfait déjà facturés (entre 13 et 40 levées) 80 L OMR	01/01/2017 - 31/12/2017	28	1,728 €	48,38 €
Collectes au-delà du forfait déjà facturés (40 levées et +) 80 L OMR	01/01/2017 - 31/12/2017	1	2,16 €	2,16 €
<b>Total part variable</b>				<b>50,54 €</b>
				<b>TOTAL CLIENT 136,26 €</b>

Vous pouvez payer cette somme sur internet en vous connectant sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) et en saisissant les informations suivantes : identifiant collectivité : 009139 Référence : 2017-OM-00-00000

Pour 2018, pensez à la mensualisation.  
Demandez votre dossier au 03.23.09.50.51 ou sur [om.redevance@cc-vermandois.com](mailto:om.redevance@cc-vermandois.com)

## A RETOURNER AVEC LE RÉGLEMENT

Modalités de paiement – Trésorerie de BOHAIN EN VERMANDOIS  
Ouvert uniquement du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

- En vous rendant au Centre des Finances Publiques : en numéraire pour un montant maximum de 300€, ou en carte bancaire
- Par chèque : libellé au nom du Trésor Public envoyé à l'adresse ci-dessous  
Centre des Finances Publiques BOHAIN EN VERMANDOIS  
15 RUE BERTHELOT  
02110 BOHAIN EN VERMANDOIS
- Par virement au Trésor de BOHAIN EN VERMANDOIS  
BIC-IBAN : BDFEFPCCCT - FR033000100765F20000000088

## VOS RÉFÉRENCES :

Rôle : 000  
Pas semestre non mensualisé  
Facture N°2017-000-00000  
VILLE  
NOM PRENOM  
Code collectivité : 264  
Code nature : 92  
Code recette : OM

NET A PAYER : 136,26 €

## PART VARIABLE

13

## LES COLLECTES COMPLÉMENTAIRES

Elles sont facturées en plus des 12 levées incluses dans votre forfait. Selon leur nombre, elles sont réparties en deux tranches distinctes.

(Pour les usagers ayant accès aux colonnes aériennes ou enterrées, il s'agit des ouvertures complémentaires du tambour de la colonne)

8

## VOS COORDONNÉES

Vous déménagez ? Prévenez impérativement le service facturation de la Communauté de Communes pour ne pas continuer à recevoir des factures. Si vous quittez le territoire en cours d'année, votre facture sera proratisée.

9

## PÉRIODE FACTURÉE

La facturation est annuelle.

10

## IDENTIFIANTS WEB

Ils vous permettent de régler votre redevance sur internet en toute sécurité.

11

## TOTAL À RÉGLER

12

## COUPON DE PAIEMENT

Coupon détachable à envoyer avec votre règlement à la Trésorerie de Bohain

## COMMENT EST CALCULÉE MA FACTURE DE DÉCHETS MÉNAGERS ?

	Données prises en compte	Tarif Unitaire	Tarif final TTC
<b>Part fixe (70%)</b>	Abonnement annuel unique au service public pour tous les redevables (55%)	27 €	27 €
	Abonnement proportionnel à la taille du bac (15%)	0.518 €	0.518 € X le volume du bac
	Minima de 12 levées annuelles comptabilisées *	0.0180 €	12 X 0.0180 € X le volume du bac
<b>Part variable (30%)</b>	Entre 13 et 40 levées annuelles	0.0216 €	0.0216 € X nombre de levées X volume du bac
	Au-delà de 41 levées annuelles	0.0270 €	0.0270 € X nombre de levées X volume du bac

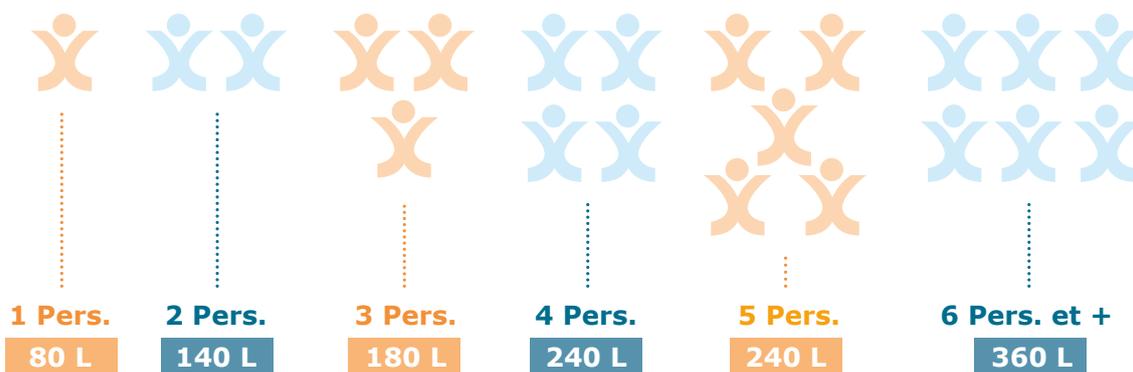
\*12 levées est le seuil minimum de facturation afin de limiter les brûlages et les dépôts sauvages interdits par la loi.

Les personnes résidant en habitat collectif et utilisant des bornes d'apport volontaire à l'aide de badges ne sont pas concernées par cette grille tarifaire.

Reportez-vous aux documents en ligne sur [www.cc-vermandois.com](http://www.cc-vermandois.com)

POUR LES PARTICULIERS

Les bacs verts sont distribués en fonction du nombre de personnes composant le foyer



C'est pour cette raison qu'il est important de nous signaler tout changement de situation.



# LA FACTURATION

## Changement de situation



JE SUIS UN NOUVEL HABITANT OU JE CHANGE D'ADRESSE, QUE FAIRE ?

Faites-vous connaître auprès de notre service des déchets ménagers en contactant le 03.23.09.50.51. La redevance des déchets n'est pas une taxe payée en même temps que les impôts locaux. Faire cette démarche permettra d'éviter les mauvaises surprises, comme la double facturation par exemple...

**PENSEZ  
À LA MENSUALISATION  
pour payer  
votre redevance\***



ET SI MA SITUATION FAMILIALE ÉVOLUE ?

Naissance, décès, déménagement... il faut impérativement penser à nous prévenir.

Cela nous permet de :

- Mettre à jour le montant de votre redevance,
- Changer, si besoin, la taille de vos bacs



QUE FAIRE DE MES BACS  
SI JE QUITTE MON LOGEMENT ?

Laissez les bacs dans le logement (si votre bac possède un verrou, laissez les clés) et prenez contact avec la Communauté de Communes pour la mise à jour du fichier facturation.



UNE PERSONNE DE MA FAMILLE DÉCÈDE,  
QUE DEVIENNENT SES BACS ?

Il faut penser à nous restituer les bacs en contactant notre service des déchets ménagers. La facturation sera stoppée.

\*Rendez-vous sur [www.cc-vermandois.com](http://www.cc-vermandois.com) et remplissez le formulaire ou réclamez-le au **03.23.09.50.51** Vous avez jusqu'au 28 février 2018 pour effectuer la démarche.

### LES PIÈCES À FOURNIR



#### Déménagement, Emménagement

- État des lieux
- Acte de vente
- Nouveau bail...



#### Décès, naissance, séparation

- Acte de décès
- Acte de naissance
- Livret de famille
- Jugement...



#### Départ en maison de retraite

- Attestation de la maison de retraite...



#### Résidence secondaire

- Copie de la taxe d'habitation...



#### Logement vacant vide de meuble

- Copie de la déclaration adressée aux services fiscaux...



#### Cessation d'activité professionnelle

- Extrait du registre du commerce et des sociétés...



Au premier semestre 2017, ce sont **11 interventions** qui ont été réalisées, permettant de sensibiliser **215 enfants** de la maternelle jusqu'au collège.

## LE TRI S'APPREND DÈS TOUT PETIT

**Vincent, notre animateur du tri**, intervient dans les écoles maternelles et primaires mais également au collège pour des sessions de sensibilisation auprès des enfants. Il aborde notamment les thèmes du tri, du recyclage et du compostage.



Les élèves fabriquent un mini composteur



## HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017 et jusqu'au 31 mars 2018, les 3 déchèteries intercommunales passent aux horaires d'hiver.

	LUNDI	MARDI	MERC.	JEUDI	VEND.	SAM.	DIM.
BOHAIN	9h-12h 14h-17h	- 14h-17h	9h-12h 14h-17h	-	8h30-12h 14h-17h	8h30-12h 14h-17h	-
JONCOURT	-	9h-12h 14h-17h	- 14h-17h	9h-12h 14h-17h	8h30-12h 14h-17h	8h30-12h 14h-17h	-
VERMAND	9h-12h 13h30-16h30	9h-12h 13h30-16h30	- 13h-16h	9h-12h 13h30-16h30	9h-12h 13h-17h	9h-12h 13h30-16h30	-

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.



## LES DÉCHETS SONT LEUR PRIORITÉ

# TÉMOIGNAGES

Nous sommes allés à la rencontre d'une commune, d'une entreprise et d'une famille qui sont particulièrement exemplaires en matière de gestion des déchets. Ils nous livrent leurs astuces pour sortir le moins possible les poubelles et nous prouvent qu'adopter de nouveaux comportements écocitoyens est possible !





Faisons connaissance :  
**Caroline. P, professeur**  
 Mariée, 2 enfants  
 Habitante de Vendhuile  
 Sa devise : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

#### SA RECETTE DE NETTOYANT multiusage écologique

Pour 1,5 L de produit

#### Ingrédients :

- 1 L. d'eau
- ½ L. de vinaigre blanc
- les écorces sans pulpe de 5-6 oranges et/ou citrons consommés (récup !)

#### Préparation :

1. Déposez vos écorces d'agrumes propres et coupées en quartiers ou en morceaux dans un bocal en verre.
  2. Ajoutez le vinaigre blanc et l'eau. Secouez et laissez reposer 2 semaines.
  3. Votre produit est prêt, vous pouvez le transférer dans un pulvérisateur.
- Voilà un produit à la fois dégraissant, désodorisant, détartrant et antiseptique, et qui a l'avantage d'être inoffensif et très économique.

## UNE FAMILLE

# Presque zéro déchet

Grâce à des astuces simples, Caroline et sa famille ne sortent leur poubelle verte que 4 fois par an !

### CCPV - D'OÙ VOUS EST VENUE L'IDÉE DE RÉDUIRE VOS DÉCHETS ?

**Caroline.P** - J'ai toujours fait attention, de manière inconsciente, à ce que je mettais à la poubelle. Depuis que je suis petite j'ai du mal à jeter des choses. Un jour j'ai lu le livre « Zéro Déchet » de Béa Johnson et ça été l'occasion d'aller plus loin dans ma démarche. Je pense à l'avenir de nos enfants et à la planète que l'on va leur laisser et cela me motive.

### EST-CE COMPLIQUÉ DE PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS ?

À mon sens il s'agit plus d'un changement d'habitude que d'une contrainte. Certes cela prend un peu plus de temps, mais il suffit de s'organiser. J'essaie de me satisfaire de l'essentiel, de réfléchir avant de consommer. D'ailleurs je ne fréquente plus les supermarchés que pour me réapprovisionner en sel et en vinaigre. Pour le reste nous cultivons un jardin et j'achète aux producteurs locaux ainsi que dans les boutiques spécialisées et celles qui vendent en vrac.

### CONCRÈTEMENT, QU'AVEZ-VOUS MODIFIÉ DANS VOS HABITUDES ?

Pas besoin de brûler ses déchets ou de les abandonner en pleine nature pour moins remplir sa poubelle !

J'ai tout simplement banni le plastique de ma maison, tout comme les produits d'entretien industriels et suremballés que je confectionne désormais moi-même à partir de substances naturelles. À la maison nous buvons maintenant exclusivement de l'eau du robinet. J'ai remplacé les cotons-tiges par des oriculis en bois. Mes protections périodiques, carrés démaquillants et mouchoirs sont en tissu lavable.

Je vais chez les commerçants avec mes propres récipients pour éviter les emballages. Je réutilise le marc de café et les coquilles d'œufs pour mes plantes. Les restes des repas sont donnés aux poules ou vont dans notre composteur. Certains de nos vêtements proviennent de friperies. Je ne suis pas une « extrémiste de la poubelle », mais je suis consciente que chaque geste peut avoir un impact sur l'environnement.

### QUELS SONT LES RÉSULTATS ?

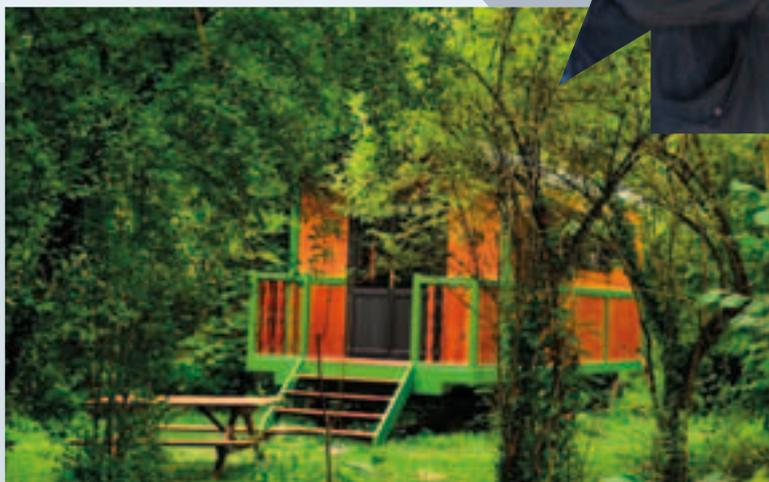
Je sais qu'il y a 12 levées minimum incluses dans la facture des déchets ménagers, mais je vais plus loin et **je parviens à ne sortir notre poubelle verte que 4 fois par an**. Je fais également attention à ne pas trop remplir la poubelle jaune. Même s'il s'agit de produits recyclables, ce sont des ressources naturelles qui sont utilisées pour leur fabrication. Au final, produire moins de déchets coûte moins cher et est meilleur pour la santé.



## QUAND TOURISME

*rique  
avec environnement*

Des astuces simples permettent  
de limiter  
les emballages superflus !



Faisons connaissance :

**La Maison de l'Omignon**

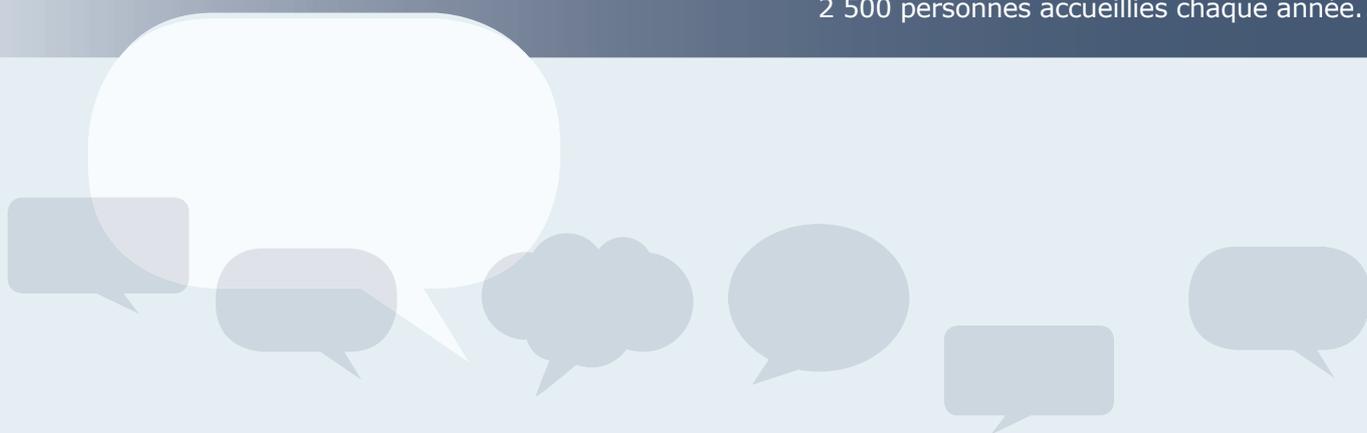
Gîtes de France [www.maison-omignon.fr](http://www.maison-omignon.fr)

Localisation : Vermand

Les hôtes : François et Nicole VARLET,  
leur fille Camille et Allisson nouvellement recrutée.

11 logements insolites (roulottes,  
carré d'étoile, cabane « glamping »...)  
dans un site verdoyant de 2 hectares  
parcouru par la rivière Omignon.

2 500 personnes accueillies chaque année.



## CCPV - D'OU VOUS EST VENUE L'IDÉE DE RÉDUIRE VOS DÉCHETS ?

**Camille. V** - L'écotourisme est l'une des valeurs de la Charte d'Esprit de Picardie sur laquelle nous nous sommes engagés. Nous essayons de préserver le lieu au maximum en utilisant des produits d'entretien écologiques et en respectant la faune et la flore. Un jour j'ai participé à une journée « Zéro Déchet » et je me suis rendue compte que le contenu de nos poubelles vertes partait à l'enfouissement. Ça été le déclic ! Je suis revenue avec des tas d'idées que nous pouvions mettre en pratique pour développer notre démarche écotouristique. Nous nous efforçons donc de ne pas trop nourrir nos poubelles pour des raisons écologiques mais aussi économiques.

## EST-CE COMPLIQUÉ DE PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS ?

Ouvrer en faveur de la protection de l'environnement nous a toujours semblé essentiel. Mais il faut dire qu'en tant que professionnels du tourisme mes parents ont sans cesse la « tête dans le guidon », comme on dit. Pour leur faciliter la tâche je me suis proposée l'été dernier de les aider. Nous avons été bien accompagnés par le service déchets ménagers de la Communauté de Communes. C'est ainsi que nous avons pu entreprendre notre démarche de réduction des déchets qui apparaissait comme une évidence au regard de l'écrin de verdure qui nous sert d'outil de travail. Une fois

que l'on change ses habitudes après c'est facile.

## CONCRÈTEMENT, QU'AVEZ-VOUS MODIFIÉ DANS VOS HABITUDES ?

Tout d'abord nous mettons à un point d'honneur à sensibiliser tous nos visiteurs au tri des déchets dès leur accueil. Ensuite nous nous sommes procuré des composteurs et des bio-seaux que nous mettons à la disposition des hôtes qui souhaitent nous aider dans notre démarche de réduction des déchets.

Au niveau des extérieurs nous récupérons les tailles d'élagage pour créer des brises-vues tressés avec des branches. Cela s'intègre particulièrement bien dans le paysage. Par ailleurs, nous réfléchissons toujours à deux fois avant d'utiliser du plastique et nous réutilisons désormais nos sacs en carton, filets et boîtes d'œufs. Nos repas « cocotte » sont confectionnés à partir de produits achetés chez les producteurs locaux donc sans emballages.

Un des points importants est que nous avons repensé la manière de présenter les petits-déjeuners : terminé les dosettes de sucre, café, confiture et chocolat. Désormais nous utilisons des produits en vrac que nous plaçons dans des petits bocaux réutilisables. Depuis nous nous sommes même lancés dans la confection de confitures maison avec l'aide d'Allisson qui travaille avec nous ! De même, du côté de la salle de bain les échantillons de savon et

de shampoing ont été remplacés par un distributeur rechargeable de gel douche.

Au final, tout cela nous a permis de diviser le nombre de bacs par deux et de les sortir moins souvent. Pour autant nous ne comptons pas en rester là. Je prépare notamment un petit fascicule que nous laisserons dans chaque logement pour insister sur l'importance du tri.

## QUELS SONT LES RÉSULTATS ?

Cet engagement séduit notre clientèle qui nous encourage et trouve le projet très positif. Nous nous sentons encore plus en harmonie avec notre cadre de vie et **cela nous a permis d'économiser près de 300 euros sur notre facture** de déchets ménagers.





Faisons connaissance :

**Commune**

**de Fresnoy-le-Grand**

2 973 habitants

Maire : Monsieur Pierre FLAMANT

42 km de caniveaux

7 hectares d'espaces vert

à entretenir

7 agents

au service espace vert



## FRESNOY-LE-GRAND

*Une commune  
qui montre l'exemple*

**Grâce à l'implication de tous et à une nouvelle gestion du service des espaces verts, la commune reste propre tout en faisant des économies.**

**CCPV - QU'EST-CE QUI A DÉCLENCHÉ L'ENVIE DE RÉDUIRE LES DÉCHETS PRODUITS PAR LA COMMUNE ?**

**M. FLAMANT** - Plus qu'une envie c'était une nécessité. Tout a démarré en 2014 avec la mise en place de la tarification incitative par la Communauté de Communes du Pays du Vermandois. Nous avons vu passer notre facture de 3 000 euros à 8 800 euros, ce qui pèse lourd dans le budget d'une commune. Cela a été l'élément déclencheur.

**EST-CE COMPLIQUÉ D'ÊTRE UNE COMMUNE QUI S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ?**

C'est avant tout un travail d'équipe. Le Conseil municipal et les agents de la commune ont travaillé en étroite collaboration. La bonne organisation des services a permis d'aller plus loin dans notre démarche environnementale. Les habitants sont également très régulièrement sensibilisés à la thématique des déchets au travers de notre publication « info Fresnoy ». C'est important de faire de la prévention et d'expliquer notre démarche en faveur d'une ville plus propre.

**CONCRÈTEMENT, QU'AVEZ-VOUS MODIFIÉ DANS VOS HABITUDES ?**

D'une part le Directeur de nos services techniques, Monsieur PRUDHOMME, a instauré de nouvelles pratiques. Nous utilisons des méthodes de désherbage alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment grâce à une nouvelle balayeuse-désherbeuse. Les déchets verts issus des tailles et des élagages sont broyés en copaux, utilisés pour pailler nos massifs. Une nouvelle tondeuse performante permet d'espacer les tontes. Les résidus de pelouse sont désormais

donnés aux agriculteurs locaux pour être compostés. Les conteneurs du cimetière ont été enlevés car des déchets ménagers y étaient régulièrement retrouvés. À présent un agent trie à la source ce que les gens déposent. Toutes les matières végétales sont récupérées pour être transformées en terreau et le reste est amené en déchèterie.

D'autre part, nous sensibilisons le plus possible, à la fois nos personnes, les écoles, mais aussi la population afin que chacun adopte des comportements responsables. Au niveau de la salle des fêtes nous demandons maintenant le dépôt d'une caution de 200 € (aux particuliers comme aux associations) qui est rendue uniquement si le tri est correctement effectué par les locataires.

Lors de certaines manifestations telles que les foires ou les brocantes, nous distribuons des sacs transparents permettant aux participants de trier leurs déchets.

Enfin, nous analysons chaque dépôt sauvage et deux personnes ont déjà été condamnées par le juge à payer une amende de 150 €.

**QUELS SONT LES RÉSULTATS ?**

Notre ville est propre et agréable à vivre car nous nous en donnons les moyens matériels et humains. Nous avons également réussi à **diminuer le nombre de bacs poubelles appartenant à la Mairie, passant ainsi de 28 en 2014 à 18 aujourd'hui**. Nous essayons également de les remplir le moins souvent possible ce qui nous a permis de réaliser **une économie de 800 euros l'année dernière**. Nous allons poursuivre nos efforts pour continuer sur notre bonne lancée.

€

# LES ERREURS DE TRI

*coûtent cher*



OUPS !  
OUPS !  
OUPS !

Des opérations de caractérisation des déchets d'emballages ménagers ont lieu entre 15 et 20 fois dans l'année sur différentes tournées de collecte au centre de tri de Valor'Aisne situé à Urvillers.

Elles permettent de déterminer le pourcentage d'erreurs de tri, appelé refus de tri.

**En 2016, la quantité de refus est de 310 Tonnes.**

Un chiffre conséquent quand on sait qu'entre 2010 et 2013 les refus de tri ne représentaient que 110 Tonnes en moyenne. Les refus de tri sont ensuite envoyés au centre d'enfouissement (situé à Flavigny-le-Grand).



Opération de caractérisation



Contrôle des bacs jaunes

## LES « HORREURS DU TRI »

Ce qu'il ne faut plus déposer dans votre bac jaune, réservé aux emballages à recycler



**1000 bacs jaunes contrôlés dans 17 communes depuis le début de l'année. 10% des bacs ont été refusés à la collecte.**

**Si votre bac jaune est trop petit, vous pouvez demander à en changer contre un plus grand. Cela est gratuit.**

Les erreurs de tri ont coûté 3€/an/habitant dans l'Aisne en 2016 ! Nous souhaitons retenir toute votre attention sur le fait que votre facture dépend donc aussi de la qualité de votre tri.

Des opérations de pré-collecte sont réalisées très régulièrement. Nos agents vérifient le contenu des bacs jaunes. Si le tri n'est pas effectué le bac ne sera pas collecté.



Nombre de badges distribués : **1 146**



Nombre d'équipements collectifs en 2017 :

**38** à Bohain-en-Vermandois

**26** à Fresnoy-le-Grand

**8** à Holnon

### COLONNES ENTERRÉES

En Mai 2016, de nouveaux équipements pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ont vu le jour dans les villes de Bohain-en-Vermandois et d'Holnon. Dédiés à l'habitat collectif, ces points d'apports volontaires ont permis d'adapter le principe de la redevance incitative à ces occupants.

Des badges ont été distribués à chaque foyer et l'animateur du tri est passé en porte-à-porte dans ces logements afin d'expliquer le fonctionnement des colonnes enterrées, la tarification et l'utilisation des badges. Après quelques semaines d'adaptation, il semble que tous les usagers aient bien compris le système et respectent les lieux.

Depuis, la Communauté de Communes n'a rencontré aucun problème sur les colonnes installées rue JF Kennedy, rue Marthe Lefevre et rue Marcel Dubourg à Bohain-en-Vermandois ainsi que celles situées place de l'esplanade à Holnon.

### COLONNES AÉRIENNES

D'autres équipements ont été installés sur les communes de Bohain-en-Vermandois et Fresnoy-le-Grand : il s'agit de colonnes aériennes. Le principe est le même que pour les colonnes enterrées, mais celles-ci sont plus facilement implantables sur des sites à la configuration complexe.

Des badges ont également été distribués aux foyers concernés et permettent d'ouvrir le tambour d'accès. Il s'avère que depuis quelques semaines, des problèmes d'ordre technique apparaissent sur certaines colonnes. Ces problèmes ne peuvent être réglés directement par la Communauté de Communes, nous devons faire appel au fournisseur pour la maintenance.



COLONNES ENTERRÉES



COLONNES AÉRIENNES



## Que faire ?



**SI UNE COLONNE NE FONCTIONNE PAS  
OU SI JE N'ARRIVE PAS À OUVRIR LE TAMBOUR ?**

**Notez la référence de la colonne** (étiquette blanche à côté du tambour)

Si possible prenez une photo

- **Expliquez** l'anomalie rencontrée : « badge inconnu », « code erreur », « colonne pleine », etc
- **Appelez-nous** dès que possible au **N° vert 0 800 68 74 73** pour signaler le problème



**SI JE DÉMÉNAGE ?**

- Prévenez nos services au **N° vert 0 800 68 74 73**
- Un agent viendra récupérer vos badges
- Venez nous déposer ou renvoyez vos badges par la Poste si vous avez oublié de prévenir de votre départ et que l'agent n'a pas pu passer.

**Attention en cas de non restitution des badges, chacun vous sera facturé 10 €. Aussi, votre dossier de facturation ne sera pas clôturé tant que vous n'aurez pas averti nos services de votre départ.**



**QUE SE PASSE-T-IL  
SI JE N'UTILISE  
PAS MES BADGES ?**

Produire aucun déchet sur une année n'est pas possible. À ce jour, un bilan sur les différents foyers répertoriés en habitat collectif permet de déterminer que 12 foyers, n'ont jamais utilisé leurs badges.

Certains ne se sont même jamais déclarés auprès de nos services.

Nous vous rappelons que le tarif maximum sera appliqué à ces personnes (soit 625,60 € pour l'année). Nous vous invitons à vous manifester rapidement pour régulariser votre situation.

**LA TARIFICATION  
INCITATIVE  
EST-ELLE EFFICACE ?**



## Une baisse significative

Depuis 3 ans la tarification incitative a une répercussion directe sur les tonnages de déchets ménagers collectés qui ont diminué de 30%. Le graphique ci-dessous illustre la baisse significative du tonnage d'ordures ménagères.



Grace aux gestes de chacun le Vermandois est l'un des territoires les plus performants du département de l'Aisne en termes de réduction des déchets. Ne relâchons pas nos efforts !

## NE BRÛLEZ PAS VOS DÉCHETS, VALORISEZ-LES !



« Quand je brûle 50 Kg de végétaux, j'émet autant de particules qu'une voiture diesel récente qui parcourt 6 000 Km ! »

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. Ce geste est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Des contraventions sont également dressées en cas de dépôt sauvage avéré.

### RAPPEL

Des conteneurs à verre sont situés dans chacune des 54 communes du Vermandois. Pensez à y déposer vos bouteilles et bocaux en verre.



# Trier ses déchets, c'est facile !



## A JETER À LA POUBELLE

Déchets ménagers  
non recyclables  
Collecte 1 fois par semaine



## A METTRE AU TRI SÉLECTIF

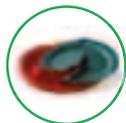
Emballages recyclables  
(à déposer en vrac dans le bac)  
Collecte 1 fois tous les 15 jours.



• Barquettes de viennoiseries, de jambon...



• Films plastiques  
• Emballages souples



• Assiettes et couverts en plastique



• Suremballages  
(de piles, ampoules, colle...)



• Gobelets en plastique



• Essuie-tout  
• mouchoirs en papier  
• Lingettes



• Sachets en plastique



• Pots de crème fraîche



• Pots de yaourt



• Boîtes d'œufs en plastique



• Polystyrène



• Couches



• Bouteilles et flacons en plastique  
(y compris bouteilles d'huile, bidons type lave-glace et eau déminéralisée)

→ Vidés

→ Vous pouvez laisser les bouchons



• Briques alimentaires  
→ Vidés



• Emballages en acier et aluminium  
→ Vidés



• Tous les papiers \*  
Emballages en papier et carton  
Journaux et magazines  
Enveloppes et courriers  
Catalogues et annuaires  
Cahiers, bloc-notes et livres

(\*sauf le papier broyé, trop petit pour être recyclé).



UN DOUTE, UNE QUESTION ?  
CONTACTEZ-NOUS.



N°Vert 0 800 68 74 73

(appel gratuit depuis un poste fixe)



Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois

Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois

RD 1044 • Hameau de Riqueval • 02420 BELLICOURT

Tél. 03 23 09 50 51 • Fax : 03 23 09 57 07

www.cc-vermandois.com • contact@cc-vermandois.com

